AVIS PUBLIC
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

PRENEZ AVIS que, lors de la séance qui se tiendra le lundi 1er juin 2020, à 19 h 30, par visioconférence et dans la salle du conseil à huis clos située au 7, rue Principale Est à l'hôtel de ville, le conseil municipal de la Ville de Magog prendra en considération la demande de dérogation mineure mentionnée ci-après.

Lot 3 141 027, rue Calixa-Lavallée

Demande déposée le 2 mars 2020 pour la Société immobilière Patenaude inc. concernant le lot 3 141 027, du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Stanstead, situé sur la rue Calixa-Lavallée.

L'objet de cette dérogation mineure est de permettre :

a) pour le bâtiment multifamilial projeté, l'aménagement de 10 cases de stationnement, alors que le Règlement de zonage 2368-2010 prévoit un minimum de 12 cases;

b) pour ce même bâtiment, une hauteur de 12,9 mètres pour les 4 étages complets, incluant le garage souterrain, alors que ce même règlement prévoit une hauteur maximale de 10 mètres;

c) pour ce même bâtiment, une hauteur de 14,9 mètres pour l'annexe hors-toit d'une superficie de 14 mètres carrés, alors que ce même règlement prévoit une hauteur maximale de 10 mètres.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil concernant cette demande, de l'une ou l'autre des façons suivantes :

1- En transmettant ses commentaires **par écrit, au plus tard le jeudi 28 mai, à 16 h**, soit par la poste à : Direction du Greffe et Affaires juridiques, Ville de Magog, 7, rue Principale Est, Magog (Québec) J1X 1Y4 ou par la chute à courrier de l'hôtel de Ville situé à la même adresse, ou encore par courriel à : greffe@ville.magog.qc.ca. Ils seront transmis au conseil avant que celui-ci ne se prononce à l'égard de la demande;

2- En transmettant ses commentaires **par écrit, en direct lors de la séance du conseil, sur la page Facebook de la Ville**, à compter du début de la séance, jusqu'à la décision du conseil, via le lien suivant : https://www.facebook.com/villedemagog;

3- En transmettant ses commentaires **verbalement par téléphone, en direct lors de la séance du conseil,** à compter du début de la séance, jusqu'à la décision du conseil, au numéro suivant : 819-843-3333, poste 444.

Notez que les séances du conseil sont diffusées en direct sur la page Facebook de la Ville, sur la chaîne YouTube de la Ville et sur NousTV Magog (Cogeco câble 3 / HD 555) et Câble Axion (câble 11 / numérique 111 / HD 711).

Donné à Magog, le 13 mai 2020.

Me Marie-Pierre Gauthier,
Greffière adjointe